

Développement ornithologique Argenteuil (DOA)

Réseau de nichoirs Argenteuil (RNA)



Réglementation concernant la participation privée au RNA

But du RNA

Le RNA est une initiative de la MRC d'Argenteuil conjointement avec Développement ornithologique Argenteuil (DOA). Le but de mettre sur pied le RNA est de fournir des sites de nidification aux espèces d'oiseaux qui nichent dans des cavités, mais qui ne se reproduisent pas ou peu dans Argenteuil par manque de tels sites. Plusieurs de ces espèces sont en baisse depuis plusieurs années au Québec et cette initiative vise principalement à aider le rétablissement de ces espèces au niveau local et régional. Par exemple, l'Hirondelle bicolor et le Merlebleu de l'Est sont les deux espèces principalement visées par le RNA, mais aussi certaines espèces de hiboux et de chouettes, de canards arboricoles et la Crécerelle d'Amérique sont des espèces visées par notre réseau. En plus des nichoirs, des plates-formes flottantes de nidification peuvent être installées pour certaines espèces principalement pour le Plongeon huard mais la Bernache du Canada ou certains canards barboteurs peuvent s'en servir aussi pour leur nidification. Le RNA est donc utile pour la reproduction de certaines espèces d'oiseaux et, selon les sites, facilite les observations de ces espèces par les ornithologues. En plus de ces avantages, le RNA sert à recueillir des données sur l'utilisation des nichoirs et sur la reproduction des espèces qui utilisent ces nichoirs.

Les nichoirs

Les nichoirs installés pour le RNA doivent restés en place à long terme et être entretenus régulièrement pour pouvoir être utilisés annuellement par les oiseaux. Un nichoir non entretenu peut rapidement contenir des parasites ou être utilisé par des espèces indésirables affectant à la baisse le succès reproducteur des espèces d'oiseaux visées et l'utilisation des nichoirs par les oiseaux. L'entretien annuel est donc vital pour conserver des nichoirs productifs sur une longue période de temps. DOA fabrique, installe et entretient tous les nichoirs du RNA. L'entretien et le suivi de tous les nichoirs du RNA se font une fois par année, de septembre à mars, selon les sites. Les nichoirs de DOA peuvent restés actifs sur le terrain pour une période d'au moins 10 ans avec un entretien annuel adéquat.

Les nichoirs de DOA sont fabriqués selon des devis testés sur le terrain et dont les dimensions respectent les besoins des espèces visées. Ils sont fabriqués en en cèdre et sont teints à l'extérieur pour augmenter la durée de vie; l'intérieur est laissé au bois naturel. Chaque nichoir est numéroté individuellement pour pouvoir l'identifier et le retracer rapidement. Deux nichoirs ne peuvent avoir le même numéro d'identification.

Les nichoirs ne sont pas vendus, mais loués à long terme; DOA demeure propriétaire des nichoirs. Ces nichoirs restent en place tant et aussi longtemps que le propriétaire est AMI en règle de DOA et a la volonté de contribuer au RNA.

Coûts ¹

Le coût de location des nichoirs est payé lors de leur installation, une seule fois, peu importe le temps de location des nichoirs (1 an, 5 ans, 30 ans...). Ce montant n'est pas remboursable ². Aucun coût ne sera chargé pour l'entretien ni pour le suivi des nichoirs si installés sur le territoire de la MRC d'Argenteuil ³.

Exemple de coût des nichoirs⁴

Nichoir de base :	Hirondelle bicolore, Merlebleu de l'Est	65 \$
Nichoir petits hiboux :	Petit-duc maculé, Petite Nyctale	80 \$
Nichoir gros hiboux :	Chouette rayée	130 \$
Nichoir pour canards arboricoles :	Canard branchu, Harle couronné	130 \$
Nichoir pour Crécerelle d'Amérique :		130 \$
Plate-forme flottante :	Huard à collier, Bernache du Canada, canards ⁵	450 \$

- ¹ Ces coûts ne sont qu'à titre informatif. Le coût des nichoirs est ajusté annuellement selon les sommes reçues en dons, subventions ou autres. Se renseigner sur les coûts actuels à jour.
- ² Pour les nichoirs en milieu privé, si DOA souhaite relocaliser des nichoirs sur un terrain différent (ex: nichoirs non productifs), le coût initial de location des nichoirs relocalisés sera remboursé à 50% au PRNA (locataire) initial.
- ³ Il est possible d'installer des nichoirs à l'extérieur des limites de la MRC d'Argenteuil. Pour que ces nichoirs figurent au RNA, ils doivent obligatoirement être entretenus et visités par DOA (comme pour tous les nichoirs du RNA). Dans ce cas, le coût d'entretien doit être assumé par le participant au RNA (PRNA). Ce coût est évalué au cas par cas et fourni au PRNA lors de la soumission.
- ⁴ Pour certains milieux n'offrant pas de supports à nichoirs adéquats (arbres, poteaux, clôtures), certaines installations nécessitent un support supplémentaire. Nous utilisons des tuteurs en T en métal vert de 4' ou 8' de long qui doivent être plantés solidement. Le coût supplémentaire est de 8 \$ ou 15\$ par tuteur installé. Pour les nichoirs à canards, des poteaux de 2 pouces de diamètre et de 10 pieds de long sont utilisés; leur coût est de 30\$ l'unité. Le coût indiqué de location des nichoirs ne tient donc pas compte des tuteurs si nécessaires.
- ⁵ Ce coût comprend tout soit, la plate-forme avec les ancrs et les cordages, le transport, l'installation avec le(la) responsable et la formation pour l'utilisation et le remisage hivernal de la plate-forme. Dans le cas où plus d'une plate-forme seraient installées par le(la) même responsable, les plates-formes supplémentaires sont au coût de 350\$.

Comment devenir un participant au RNA (PRNA)

Pour devenir un PRNA et obtenir des nichoirs d'oiseaux faisant partie du RNA, un propriétaire doit devenir AMI de DOA et donc être en règle avec son adhésion annuelle.

Une fois AMI de DOA, vous obtenez une heure de consultation gratuite pour vous suggérer les aménagements potentiellement intéressants pour les oiseaux sur votre propriété, que ce soit pour des nichoirs ou autres types d'aménagements pour attirer les oiseaux.

Par la suite, si vous décidez de devenir un PRNA, une soumission vous sera acheminée mentionnant le nombre de nichoirs pouvant potentiellement être installés sur votre propriété, les espèces d'oiseaux visées et le coût associé à ces nichoirs. Une fois la soumission acceptée, une entente sera signée entre DOA et le nouveau PRNA.

Changement de propriétaire et désistement

Si un changement de propriétaire survient, les nichoirs déjà installés restent en place en autant que le nouveau propriétaire paye son adhésion annuelle à DOA et reste donc AMI en règle de DOA tout en nous signifiant son intérêt de conserver les nichoirs en place en signant l'entente de participation au RNA avec DOA. Ce nouveau propriétaire deviendra donc un PRNA.

Si un PRNA n'est plus intéressé à avoir des nichoirs DOA pour le RNA ou si un nouveau propriétaire n'est pas intéressé à devenir PRNA ou si les frais d'adhésion annuelle pour être AMI de DOA ne sont plus payés, DOA reprendra les nichoirs pour les relocaliser ailleurs pour qu'ainsi ils soient utilisés par les oiseaux et restent utiles au RNA.

Si un PRNA change de propriété et veut continuer à contribuer au RNA, les nichoirs sur son ancienne propriété seront relocalisés sur sa nouvelle propriété si le nouveau propriétaire ne veut pas être un PRNA. Par contre, si ce nouveau propriétaire est intéressé à être un PRNA, les nichoirs en place resteront sur la propriété en question, le nouveau propriétaire devra signer l'entente de participation au RNA avec DOA pour les nichoirs présents et s'acquitter des coûts relatifs aux nichoirs en place. Le PRNA qui change de propriété, quant à lui, aura de nouveaux nichoirs du même type, en même quantité sans payer quoi que ce soit; son entente n'est que reconduite sur une nouvelle propriété. Si ce PRNA veut plus de nichoirs ou des nichoirs de différents types, une nouvelle entente sera signée qui tiendra compte des nouveaux nichoirs et des nichoirs déjà payés sur son ancienne propriété.

Les avantages pour les propriétaires

Les propriétaires ayant des nichoirs figurant au RNA vont profiter de ces nichoirs et des oiseaux les utilisant, sans en faire l'achat ou la construction, ni l'entretien, ni le suivi annuel sur une période de plusieurs années. Si des nichoirs sont endommagés ou détruits par les éléments ou accidentellement, l'entretien ainsi que le remplacement de parties ou de la totalité des nichoirs sont assurés par DOA.

Obligations de DOA

DOA se doit d'entretenir, de maintenir fonctionnels et de faire le suivi de tous les nichoirs du RNA. DOA doit garder en place tous les nichoirs du RNA tant et aussi longtemps que le PRNA reste AMI de DOA et qu'il souhaite conserver les nichoirs du RNA sur sa propriété. DOA doit remettre à chaque PRNA un compte-rendu annuel sur l'utilisation des nichoirs figurant au RNA sur sa propriété ainsi que le résumé du rapport annuel du RNA global. DOA s'engage à avertir les PRNA par courriel ou par téléphone des dates des visites d'entretien des nichoirs.

Obligations des PRNA

Pour obtenir et conserver des nichoirs figurant au RNA sur sa propriété, un PRNA doit s'assurer de rester AMI en règle de DOA en payant son adhésion annuelle (peu importe le type d'AMI). Le PRNA doit payer le coût initial des nichoirs et laisser l'accès de sa propriété**** à DOA pour faire l'entretien et le suivi des nichoirs installés sur sa propriété. Le PRNA s'engage aussi à laisser en place les nichoirs RNA installés sur sa propriété et à ne pas déranger les activités de reproduction des oiseaux qui utilisent les nichoirs du RNA installés sur sa propriété. Le PRNA ne peut en aucun temps enlever, remplacer, relocaliser, endommager ou détruire les nichoirs du RNA installés sur sa propriété. Si un vol de nichoirs survient, le PRNA en est responsable et doit assumer le coût de remplacement du (des) nichoirs volés s'il veut le(s) remplacer. Le propriétaire doit signer une lettre d'entente signifiant son accord avec ses obligations et celles de DOA. Il n'y a aucune limite de temps maximum pour conserver sur sa propriété des nichoirs figurant au RNA sur sa propriété et nous suggérons un engagement minimum de 5 ans pour bien établir l'utilisation des nichoirs par les oiseaux.

**** ...ou toute propriété dont le PRNA a la permission d'installer des nichoirs

Exemple concret

Si un PRNA paye son adhésion la première année (AMI individuel de 20 \$) et veut participer au RNA en obtenant 4 nichoirs à Hironnelle bicolore, il doit payer la valeur des nichoirs de 260 \$ lors de l'installation. Son abonnement comme PRNA comprend l'installation, l'entretien, le suivi des nichoirs, le rapport annuel des nichoirs sur sa propriété et un résumé du rapport annuel du RNA complet. La deuxième année, il n'a qu'à payer son adhésion annuelle à DOA de 20 \$ et encore une fois, cet abonnement comprend l'entretien, la relocalisation des nichoirs (s'il y a lieu), le suivi des nichoirs, le rapport annuel de ses nichoirs et un résumé du rapport annuel du RNA complet... et ainsi de suite. Au bout de 15 ans, le total déboursé sera de 560 \$ ce qui revient à un coût annuel par nichoir d'un peu plus de 9,00 \$ en plus de recevoir tous les avantages d'être AMI de DOA, par exemple de participer aux activités qui leur sont réservées, de recevoir toutes nos communications et d'obtenir les avantages chez nos partenaires.

Les buts principaux visés par ces règlements sont:

de trouver des propriétaires sérieux et ayant une vision à long terme du RNA
de responsabiliser les propriétaires face aux nichoirs installés
d'éviter que des nichoirs du RNA soient abandonnés, endommagés, détruits ou volés
d'éviter que des nichoirs du RNA ne soient plus accessibles ou ne fournissent plus de données pour le RNA
d'éviter que des nichoirs du RNA deviennent des « trappes écologiques »
d'éviter que des nichoirs du RNA soient enlevés ou relocalisés
que le RNA devienne le plus important réseau de nichoirs multi-espèces entretenu et suivi annuellement au Québec